

ART. 4. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 22 novembre 1950.
Y. DIOO.

Pont d'Adjido (Anécho)

ARRETE No 939-50/TP du 22 novembre 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu le décret du 16 juin 1935 rendant applicable au Togo le décret du 21 juin 1934 portant réglementation pour l'usage des voies ouvertes à la circulation publique dans l'Afrique Occidentale Française rectifié par celui du 14 février 1934;

Vu l'arrêté no 429 du 25 juillet 1948 fixant les modalités d'application dans le Territoire du Togo du décret du 21 juin 1934;

Vu l'arrêté no 207-50/TP. du 10 mars 1950 réglant la circulation sur le Pont d'Adjido (Anécho);

Sur la proposition de l'Ingénieur en Chef, Directeur des Travaux Publics et des Mines;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est et demeure abrogé l'arrêté no 207-50/TP. du 10 mars 1950 réglant temporairement la circulation de tous les véhicules sur le pont d'Adjido (Anécho) situé sur la route intercoloniale cotière Togo — Dahomey.

ART. 2. — Vu l'urgence, le présent arrêté sera immédiatement applicable par voie d'affichage à la Mairie de Lomé et dans les bureaux des Cercles et Subdivisions.

Lomé, le 22 novembre 1950.
Y. DIOO.

Bâtiments administratifs

DECISION No 898-D/TP du 22 novembre 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1^{er} janvier 1951 les travaux d'entretien et de grosses réparations aux bâtiments administratifs de Lomé seront exécutés par le service de la voie du réseau.

ART. 2. — Les crédits du budget local afférents à ces travaux seront délégués au chef du service de la voie dans les mêmes conditions qu'ils étaient auparavant délégués à la subdivision des Travaux publics du sud.

ART. 3. — Le directeur des Travaux publics et transports prendra toutes dispositions pour que les mutations de personnel et de matériel rendues nécessaires par cette nouvelle organisation soient effectuées à la date déterminée ci-dessus.

ART. 4. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 22 novembre 1950.
Y. DIOO.

Enseignement

No 944-50/E. — Par arrêté du Commissaire de la République au Togo p.i. en date du :

23 novembre 1950. — Pour l'année scolaire 1950-1951, le nombre et l'emplacement des écoles officielles du premier degré du Territoire sont fixés comme suit :

1^o — Cercle de Lomé

Ecole de la Marina — Lomé	4 classes
Ecole de la route d'Anécho — Lomé	8 —
Ecole N'Diaye Boubacar — Lomé	3 —
Ecole Sanoussi — Lomé	4 —
Ecole Marius Motet — Lomé	6 —
Ecole du Camp — Lomé	5 —
Groupe primaire du Collège — Lomé	1 —
Cours supérieur de garçons — Lomé	1 —
Cours supérieur de filles — Lomé	1 —
Ecole des filles — Lomé	9 —
Cours d'enseignement ménager	1 —
Ecole d'Agouvé	3 —
Ecole d'Aflao	3 —
Ecole de Gamé	3 —
Ecole de Gapé	2 —
Ecole de Kévé	3 —
Ecole de Mission-Tové	4 —
Ecole de Davié	2 —
Ecole de Djagblé	1 —
Ecole de Tsévié	3 —
Ecole de Kpedji	1 —
Ecole d'Abobo	3 —
Ecole de Badja	1 —
Ecole de Bolo	2 —
Ecole de Zanguéra	1 —
Ecole de Bè	3 —

2^o — Cercle d'Anécho

Ecole de Zébévi — Anécho	10 classes
Ecole Kutschenritter — Anécho	6 —
Ecole des filles — Anécho	6 —
Ecole de Vogan	4 —
Ecole de Porto-Seguro	3 —
Ecole d'Ahépé	3 —
Ecole d'Amégnran	3 —

Ecole d'Aklakou	3	—
Ecole de Zowla	2	—
Ecole d'Attitogon	3	—
Ecole de Badougbe	4	—
Ecole d'Anfoin	2	—
Ecole d'Agomé-Glozou	1	—
Ecole de Tchêkpo	1	—
Ecole de Vokoutimé	2	—
Ecole d'Agouégan	2	—
Ecole d'Avévé	1	—
Ecole de Séko	1	—
Ecole de Kouvé	1	—
Ecole de Messakplaka	1	—

3^o — Cercle de Palimé

Ecole de garçons — Palimé	10	classes
Ecole de filles — Palimé	6	—
Centre de rééducation — Palimé	1	—
Ecole de Dayes-Apéyéme	6	—
Ecole de Dayes-Elavagnon	2	—
Ecole de Dayes-Koudjragan	1	—
Ecole de Dayes-Kakpa	3	—
Ecole de Lanvié	3	—
Ecole d'Akata	3	—
Ecole de Kpélé-Kpovi	1	—
Ecole de Kpélé-Goudévé	1	—
Ecole de Kouma-Tokpli	3	—
Ecole de Kouma-Apoti	1	—
Ecole de Kpadapé	3	—
Ecole d'Agotimé-Nyioé	1	—
Ecole d'Agotimé-Adamé	1	—
Ecole d'Amouzoukopé	2	—
Ecole d'Agou-gare	3	—
Ecole d'Agou-Nyongbo	2	—
Ecole d'Agou-Tekoué	1	—

4^o — Cercle d'Atakpamé

Cours complémentaire — Atakpamé	1	classe
Ecole Régionale d'Atakpamé	8	classes
Ecole annexe — Lom-Nava	5	—
Ecole d'Anié	3	—
Ecole de Blitta	3	—
Ecole de Tohou	2	—
Ecole de Yégué	1	—
Ecole d'Otadi	1	—
Ecole de Nuatja	3	—
Ecole d'Amlamé	3	—
Ecole d'Ounabé	1	—
Ecole de Badou	2	—
Ecole d'Akaba	1	—
Ecole de Koutoukpa	2	—
Ecole de Nyamassila	1	—
Ecole d'Eketo	1	—
Ecole d'Ountivo	1	—
Ecole de Pagala-gare	1	—
Ecole d'Agbandi	1	—
Ecole de Patatoukou	1	—
Ecole de Kougnohou	1	—
Ecole de Témé-Odéré	1	—
Ecole de Djon	1	—

5^o — Cercle de Sokodé

Ecole de garçons — Sokodé	12	classes
Ecole de filles — Sokodé	3	—
Ecole de Parataou	3	—
Ecole de Wassara-Bo	1	—
Ecole de Passoua	1	—
Ecole d'Agoulou	2	—
Ecole de Tchamba	3	—
Ecole de Cambolé	3	—
Ecole de Koussountou	2	—
Ecole de Sofouboua	3	—
Ecole de Koumondé	1	—
Ecole de Bafilo	3	—
Ecole Dako	1	—
Ecole de Bassari	7	—
Ecole de Binaparba	1	—
Ecole de Kabou	3	—
Ecole de Guérin-Kouka	3	—
Ecole de Kidjaboun	1	—
Ecole de Namab	1	—
Ecole de Namon	1	—
Ecole de Bapuré	1	—
Ecole de Bangéli	1	—
Ecole de Santé	1	—
Ecole de Bidjabé	1	—

6^o — Cercle de Lama-Kara

Ecole de Lama-kara	7	classes
Ecole de Djandé	1	—
Ecole de Lassa	1	—
Ecole de Kouméa	3	—
Ecole de Niamtougou	4	—
Ecole de Pagouda	1	—
Ecole de Boufalé	1	—
Ecole de Défalé	1	—

7^o — Cercle de Mango

Ecole de Mango	7	classes
Ecole de Kandré	3	—
Ecole de Koumongou	2	—
Ecole de Nandoga	1	—
Ecole de Dapango	5	—
Ecole de Timbou	1	—
Ecole de Nano	2	—
Ecole de Nakitindi Ouest	1	—
Ecole de Korbongou	2	—
Ecole de Namoudjoga	2	—
Ecole de Nakitindi Est	2	—

ARRETE No 964-50/E du 30 novembre 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu l'arrêté n° 35/E. du 18 janvier 1935 organisant l'Enseignement au Togo;

Vu l'arrêté n° 456-50/E. du 12 juin 1950 instituant la Direction de l'Enseignement au Togo;

Vu l'arrêté n° 815/E. du 18 octobre 1949 fixant et créant les attributions du Comité Consultatif de l'Enseignement au Togo;

Vu le procès-verbal en date du 23 novembre 1950 du Comité Consultatif de l'Enseignement au Togo;

Sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les programmes d'études de l'enseignement primaire élémentaire du Togo sont fixés, ainsi qu'il suit, pour compter de la rentrée de l'année scolaire 1950-1951.

TITRE I

INSTRUCTIONS

ART. 2. — *Morale.*

Le but des leçons de morale est d'amener l'enfant à acquérir de bonnes habitudes et à mettre réellement en pratique les règles élémentaires d'une saine moralité. Cette discipline constitue la tâche la plus délicate et aussi la plus noble de l'éducateur. Ce dernier devra donc y apporter tous ses soins. Il veillera en particulier au bon choix des exemples utilisés, s'attachant à ne pas décourager les uns et à ne pas flatter la vanité des autres. Le maître n'oubliera pas que la leçon de morale n'est qu'un aspect de l'éducation qui doit commencer dès le début de la scolarité et ne jamais se relâcher. Enfin chaque éducateur devra prendre conscience que son attitude personnelle représente pour l'enfant le meilleur des exemples.

Leçons d'observation

Les leçons de choses doivent être des exercices d'observation sur les « choses » familières aux enfants. Elles doivent placer les enfants devant les faits afin qu'ils s'habituent à les observer attentivement et à les décrire de façon précise.

L'élève doit toujours avoir un rôle actif. Le maître doit se borner à solliciter l'observation, à la rectifier et à la compléter au besoin, à aider à en fixer les résultats sur le cahier sous forme de schémas, de résumés succincts établis d'abord au tableau avec la collaboration de toute la classe.

La préparation exigera des instituteurs un travail personnel important qui portera sur le choix des choses étudiées et sur la conduite précise de l'observation de ces choses.

Géographie

L'un des buts à atteindre, le plus difficile peut-être, est l'usage de la carte par les élèves.

Aux cours élémentaires on se contentera de faire acquérir la signification du vocabulaire géographique courant. Cela ne pourra se faire que par une observation attentive du milieu local, de gravures, de photographies, de modèles réduits d'îles, de lacs, de caps réalisés avec du sable humide, de la terre ou de la pâte à modeler.

C'est au cours moyen que l'on aborde vraiment la géographie.

De l'observation des faits géographiques et de leur représentation figurée les élèves, aidés du maître, tireront la substance des leçons. Les résultats seront fixés sur le cahier sous forme de croquis, de cartes simples, claires, soignées, utilisant ainsi les termes géographiques étudiés au C.E. 2. On pourra y ajouter un bref résumé préparé d'abord au tableau par un travail de collaboration.

Ainsi conçu l'enseignement de la géographie à l'école primaire rejoint donc celui des leçons de choses.

Histoire

Au C.E. la place faite au récit sera prépondérante; le maître doit raconter et non lire. Cependant on devra saisir toutes les occasions de ménager une large part à l'observation: observation d'images, de portraits; au C.M. les maîtres insisteront plus spécialement sur ce qui fait l'originalité profonde de chaque période, conditions de la vie matérielle et du travail, organisation sociale, institutions politiques même, à conditions de faire un choix.

L'observation doit être accompagnée, surtout au cours moyen, de comparaisons et d'explications et se terminer par un petit résumé établi non par le maître seul, mais par la classe entière sous la direction intelligente du maître. Chaque fois que ce sera possible la classe essaiera de constituer un petit musée où figureront des vestiges du passé (documents — objets — gravures etc.) musée qui sera utilisé au cours des leçons.

La répartition mensuelle des diverses matières du programme sera l'objet d'instructions précises et de contrôles fréquents de la part des inspecteurs primaires et des directeurs pédagogiques.

La progression sera établie en tenant compte des conditions locales de l'enseignement. Les maîtres devront se pénétrer de la nécessité des répétitions fréquentes, et de la valeur incontestable de bons exercices de révision qui s'adressent de préférence aux élèves attardés.

TITRE II
HORAIRES ET PROGRAMMES

	C. P.	C. E.	C. M.
Morale et initiation à la vie civique	50 m.	50 m.	1 h.
Langue française	6 h. 30	5 h.	6 h. 30
Lecture	10 h.	6 h. 40	3 h. 30
Ecriture	2 h. 30	2 h.	1 h.
Leçon de choses		1 h.	3 h.
Calcul	3 h. 45	5 h.	5 h.
Histoire		30 m.	1 h.
Géographie		1 h.	1 h.
Dessins et travaux manuels	1 h.	1 h.	1 h.
Chant	1 h.	1 h.	1 h.
Education physique	2 h.	2 h. 30	2 h. 30
Activités dirigées		1 h.	1 h.
Récréations	2 h. 30	2 h. 30	2 h. 30
Totaux	30 h.	30 h.	30 h.

Dans les écoles qui enseignent des langues vernaculaires on pourra utiliser le dialecte pour l'entretien moral quotidien, choisir des chants empruntés au folklore local et faire quelques leçons d'écriture et de lecture consacrées à des textes de littérature dialectale de façon à prélever au total environ quatre heures au maximum par semaine pour l'enseignement de la langue vernaculaire.

PROGRAMMES

Cours préparatoires 1 et 2

Morale

(45 minutes par semaine)

Un entretien journalier d'environ 10 minutes

Cours préparatoire 1

Formation de bonnes habitudes d'ordre, de propreté, d'hygiène, de politesse en insistant particulièrement sur le respect à l'égard des parents et des maîtres — Contes moraux.

Cours préparatoire 2

Formation de bonnes habitudes : savoir saluer, comment se présenter.

Récits très simples tendant à développer le respect du bien d'autrui, de la vie des arbres et des animaux.

Lecture

(4 leçons de 30 minutes par jour)

Ces exercices doivent conduire progressivement l'enfant à la lecture courante. Ils porteront sur des mots et des phrases simples déjà étudiés en leçon de langage et représentés si possible par un dessin; ces termes seront ainsi compris aisément et lus avec naturel.

Cours préparatoire 1

Recommandation : La préparation du tableau de lecture doit être faite avant la classe; le tableau de lecture est l'outil essentiel de la lecture au C.P.I. On doit donc s'attacher tout particulièrement à une présentation nette et soignée de ce tableau. Il serait bon également de le modifier deux fois par jour. On ne doit passer à la lettre ou au son suivant qu'après avoir contrôlé individuellement l'acquisition des lettres ou des sons précédents.

Programme : Noms d'objets familiers de plantes, de fruits, d'animaux, de personnes avec leurs articles : le, la, les, des, un, une. Lire et écrire son nom et son prénom; verbes exprimant des actions courantes avec leurs pronoms : je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles. Quelques mots de liaison simple aidant à composer des phrases : et, ou, si, etc. . . Etudes systématiques des sons usuels par décomposition des mots présentés et lus globalement.

Cours préparatoire 2

Perfectionnement des mécanismes, lecture de phrases et de textes courts (avec vérification de la compréhension) et conduisant à la lecture courante sur un ton naturel.

Ecriture

(2 leçons de 15 m. par jour après la lecture)

Cours préparatoire 1

L'écriture est une application de la lecture surtout au C.P.I. Exercices préparatoires à l'écriture : écriture soit au pinceau et aquarelle, soit au crayon tendre, soit à l'encre; traits, points, accents, arabesques et boucles — tracé des lettres simples, écrire son nom et son prénom.

Cours préparatoire 2

En liaison avec la lecture et le langage, exercices courts conduisant à une écriture régulière. Continuer à développer la souplesse de la main par l'utilisation du dessin (arabesques simples, coloriations).

*Langue française**Cours préparatoires 1 et 2*1^o — Récitation (1 leçon de 10 m. par jour)

Etude de quelques phrases simples ou de vers se rapportant de préférence à la leçon de langage. Exiger une prononciation parfaite et un ton naturel. La répétition collective doit être bannie de cet exercice.

2^o — Langage. (2 leçons de 30 m. par jour)

La leçon de langage est une conversation entre le maître et les élèves et surtout entre les élèves ayant pour but : l'acquisition du vocabulaire usuel et d'une prononciation correcte, (surveiller attentivement l'emploi de l'e muet), l'emploi actif et spontané des différentes formes. Les thèmes de ces conversations doivent être tirés du centre d'intérêt de la semaine et se rattacher à l'expérience personnelle de l'enfant. La méthode est *directe* : le maître parle en français, les élèves répondent en français; *concrète* il faut qu'il y ait association entre le mot et ce qu'il représente; *active* non seulement par l'activité physique réalisée mais aussi par l'activité intellectuelle. Dans ces exercices de langage le verbe ne doit pas être conjugué seul, mais toujours accompagné d'un adverbe de temps et d'un complément Ex. : *Hier j'ai vu un bateau* :

Exercices sensoriels

A l'occasion de ces leçons, on pourra exercer l'enfant à trier des objets, suivant les couleurs ou les formes, à les classer par ordre de grandeur croissante ou décroissante, à apprécier les différences de poids, de sons.

Calcul

(2 leçons par jour : 1 leçon de 30 m. et 1 leçon de 15 m.)

Cours préparatoire 1.

Etude concrète à l'aide d'objets variés des nombres de 1 à 5 puis de 5 à 10.

Si ces notions sont bien acquises le maître pourra pousser l'étude concrète des nombres de 10 à 20. Exercices concrets de formation et de décomposition des nombres. Concrétisation des 4 opérations avec les termes simples qui s'y rapportent : ajouter, enlever, ôter, 1 fois, 2 fois. Insister particulièrement sur la compréhension exacte du sens et de la portée des opérations. Ecriture des chiffres et des signes. Moitié, double, dizaine, plusieurs dizaines. Usage des pièces, de billets de 1 à 10 francs. Progresser très lentement, après avoir vérifié individuellement que toutes les combinaisons sont parfaitement comprises.

Cours préparatoire 2

Etude concrète des nombres de 1 à 20. Exercices concrets de formation et de décomposition des nombres; la dizaine; usage des pièces et des billets; usage du double décimètre. Nombres de 20 à 100; damier de 100 cases. Exercices et problèmes concrets d'addition,

de comparaison et de soustraction (nombre d'un puis de deux chiffres) de multiplication et division par 2 et 5. Le kilogramme.

Dessin

(1 heure par semaine)

Libres crayonnages. Groupement et alignement d'objets (cubes, bâtonnets, jetons, cailloux, graines) en forme de silhouettes, bordures, rosaces etc. Copie en noir ou de préférence en couleur de ces combinaisons. Petits dessins symétriques : Copie d'objets usuels très simples, de jouets enfantins. Croquis de tout genre. Modelage.

Travail manuel et travaux pratiques

Décapage de confetti que l'on groupera de manière à représenter des nombres ou à former des arrangements décoratifs.

Petits exercices de tressage, pliage, tissage (jonc, paille, raphia, papier), piquage, découpage et collage de silhouettes sur papier.

Confection d'objets et de jouets variés.

Chant

(1 heure par semaine)

Chants scolaires appris par audition : chants en langue française et chants tirés du folklore en langue locale.

Education physique

(2 heures par semaine)

Rondes chantées ou mimées.

Exercice de souplesse et de coordination mimés ou non. Exercices abdominaux et dorsaux en position couchée ou assise. Petites réalisations (suspensions, sauts) sous forme jouée ou non. Education motrice sous forme d'exercices naturels visant à développer l'adresse, la vitesse, la détente et l'agilité. Exercices respiratoires et chants.

Jeux d'éducation sensorielle. Jeux à thèmes.

*Cours élémentaires 1 et 2**Morale*

(Un entretien journalier de 10 minutes)

Entretiens familiers tirés de la vie d'hommes illustres, récits empruntés du folklore local destinés à affermir les bonnes habitudes acquises et à les étendre. Lectures visant à développer l'amour de la nature et des animaux. Commentaires de quelques proverbes locaux par lesquels s'exprime la sagesse populaire.

Lecture

(2 leçons de 40 m. par jour)

Lecture courante de textes simples, bien à la portée des élèves, se rapportant à leur expérience ou au centre d'intérêt de la semaine, de façon à réduire au minimum les explications de mots. Il convient de faire lire le plus grand nombre d'élèves individuellement et de consacrer entièrement ces deux leçons quotidiennes à la lecture. Exiger une lecture sur un ton naturel.

Ecriture

(2 heures par semaine à répartir après la séance de lecture)

Les majuscules, les minuscules, écriture anglaise.

Français

Récitation (10 minutes par jour)

Récitation expressive de poèmes très simples; la répétition collective doit être bannie de cet exercice.

Langage (50 minutes par jour). Ces exercices oraux suivis de petites applications écrites ont deux buts : faire décrire par les élèves des gravures, faire raconter des récits lus par le maître. Préciser le sens, l'emploi, l'orthographe de certains mots contenus dans la lecture ou placés dans un texte simple et court mis sous les yeux des élèves.

Au C.E. 2, une leçon de langage sera remplacée par un exercice de construction de phrases afin d'étudier certains mécanismes grammaticaux, phrases simples affirmatives, négatives, interrogatives avec changement dans l'ordre des mots; on commencera aussi l'étude des mots de coordination et de subordination. On s'efforcera de donner une forme aussi naturelle que possible à ces exercices particulièrement délicats. Les phrases devront être construites par les élèves et non par le maître, ce dernier se contentant d'orienter la correction qui sera individuelle, ou collective lorsqu'une faute importante se retrouve à un grand nombre d'exemplaires. De toutes façons c'est à l'enfant à créer sa phrase avec les moyens dont il dispose; le maître guide mais ne se substitue pas à l'élève.

Orthographe et grammaire

(3 leçons de 30 m. par semaine)

Petites dictées préparées qui serviront de textes simples pour donner oralement des notions sommaires sur le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe (limité aux temps les plus employés de l'indicatif et à la forme active.) Formation du pluriel et du féminin. Accords de l'adjectif avec le nom, du verbe avec le sujet. Eléments de la proposition indépendante. Idée du complément. Au cours de la préparation de ces dictées, le verbe avoir, être, un verbe-type du 1^{er} et du 2^e groupe, les verbes aller et venir aux temps usuels de l'indicatif seront conjugués accompagnés d'un adverbe et d'un complément.

Histoire

L'étude de l'histoire ne sera abordée qu'au C.E. 2.

(1 leçon de 30 m. par semaine)

Initiation sommaire de l'enfant à la notion du passé par des causeries familières sur l'histoire des familles, des personnes; recherche des traditions locales et des faits historiques conservés dans la tradition locale. Notions des progrès de l'humanité: habitation, voies de communication, outillage, production, vêtements.

Faire constater aux enfants l'extension des besoins de la vie contemporaine. Le Togo pays refuge entre les royaumes voisins: Dahomey et Achanti. En utilisant des gravures, des photos il sera possible de trouver les caractéristiques d'un pays refuge: villages perchés, champs, groupes, recherches de l'eau etc.

Géographie

(2 leçons de 30 m. par semaine)

Cours élémentaires 1 et 2

1^o — Initiation de l'enfant à l'observation et à la compréhension des grands faits géographiques et de leur vocabulaire usuel. Observation de longue durée: marche du soleil, mesure de l'ombre à une heure donnée, température, rythme des saisons, changements du temps (état du ciel), pluies. Observation directe: points cardinaux, accidents du sol, habitations, genre de vie, moyens de communication, eaux courantes. Pour l'acquisition des termes géographiques indispensables l'usage de la caisse à sable, des modelages en argile est d'une incontestable utilité.

2^o — Initiation de l'enfant à l'observation d'une gravure, d'une photo, d'un film fixe par comparaison à la réalité ou à un modelage. Les plans de la classe, du village ou du quartier prépareront à l'étude de la carte; notion d'échelle.

Calcul

2 leçons de 30 m. par jour. (pour certaines leçons 40 m. et 20 m.)

Toute leçon débutera par des interrogations individuelles sur les tables de multiplication et par un exercice pratique de calcul mental. Formation des nombres de 1 à 20. Tables d'addition. Numération de 1 à 100 puis de 1 à 1.000. Compter par milliers en liaison avec les unités usuelles du système métrique franc, mètre, centimètre, kilogramme, gramme, hectolitre, litre (sans l'usage de la virgule). Usage et pratique de l'addition et de la soustraction. Addition et soustraction mentale d'un nombre d'un chiffre. Table de multiplication. Usage pratique de la multiplication et de la division (par un nombre de 2 chiffres ou plus) dans les problèmes simples empruntés à la vie courante. Calcul rapide: multiplication et division par deux et cinq. Calcul en centimètres carrés ou en mètres carrés de la surface du rectangle dont les dimensions sont données en centimètres, en mètres.

Mois et jours. Heures et minutes. Lecture de l'heure. Exercices pratiques de mesures de longueurs en mètres et en centimètres, de capacité en litres et décalitres et de poids en kilogrammes. Etude de figures géométriques simples par tracés, découpages et pliages, carrés, rectangles, quadrillages, triangles réguliers, cercles, angles droits et demi-angle droit. Usage de la règle, du double décimètre, de l'équerre. Observation du cube.

Exercices d'observation

(2 leçons de 30 m.)

Observations dirigées qui porteront principalement sur: les végétaux, animaux, minéraux communs choisis de préférence parmi ceux entrant dans l'alimentation de l'homme. Les principales matières ouvrées d'un usage courant: bois; pierres, poteries, tissus. Les notions d'hygiène élémentaire (corporelle, vestimentaire, familiale et scolaire).

Faire dessiner aussi souvent que possible.

Dessin

Dessins au crayon noir ou au crayon de couleur, d'objets très simples placés sous les yeux des élèves.

Dessins de mémoire d'après des objets précédemment dessinés.

Dessins libres d'après les leçons de choses; devoirs illustrés de français, d'histoire ou de géographie. Dessins libres faits hors de classe. Modelage.

Travail manuel et travaux pratiques

Exercice à l'appui de l'enseignement de l'arithmétique, de la géométrie, du dessin, de la géographie et de l'histoire. Figuration géométrique à l'aide de bandelettes de papier de couleur. Vérification concrète des propriétés des figures géométriques. Préparation à la vie courante: coudre des boutons, faire un paquet, couvrir livres et cahiers etc. Confection d'objets divers.

Chant

Chants scolaires appris par audition avec des paroles accessibles à l'enfant. Formation de la voix et de l'oreille.

Education physique

Petits jeux collectifs et petites réalisations. Jeux à thèmes.

Exercices d'opposition, lutte de traction.

Initiation à la gymnastique corrective: exercices d'attitudes en position debout, assise, assise face à un cahier.

Exercices respiratoires au cours des leçons et repris au cours de l'activité scolaire si le besoin s'en fait sentir.

*Cours moyens**Morale*

(4 leçons de 15 m. par semaine)

Causeries et entretiens accompagnés de lectures destinées à amener les élèves à la pratique raisonnable des principales vertus individuelles et sociales. S'inspirer des méthodes d'action morale et civique du scoutisme. Développer les vertus individuelles, les devoirs envers la famille, l'école, les devoirs de la vie sociale. Respect des vieillards. Aide aux êtres faibles, aux femmes, aux infirmes. Bonté envers les animaux. Lutte contre l'alcoolisme, l'amour du travail bien fait, les devoirs envers la Patrie. Initiation à la vie pratique du citoyen. Notions simples et concrètes sur le fonctionnement des institutions politiques, administratives, judiciaires des Territoires de l'A.O.F. et du Togo. Différentes élections. Conditions d'éligibilité. Les droits et les devoirs du citoyen. Participation aux fêtes nationales.

Lecture

(4 leçons de 45 m. par semaine. 30 m. de lecture silencieuse)

Lecture courante et expressive de textes simples et de forme claire en prose et en vers, avec explications des mots difficiles et du sens général. Il conviendra d'insister sur la lecture silencieuse, suivie de comptes rendus oraux. Une demi-heure par semaine sera réservée à cet exercice. Lecture par le maître ou

par un élève des textes pris en dehors du manuel et tendant à donner aux enfants le goût de lire. Questions orales sur ce texte.

Ecriture

(4 leçons de 15 m. par semaine)

Ecriture cursive ordinaire (gros, moyen, fin) écriture script.

Langue française

Récitation. (4 leçons de 15 m. par semaine). Textes courts en vers ou en prose tirés de la littérature. On fera attention tout particulièrement à la prononciation, à la diction et à l'accentuation. La répétition collective est bannie de cet exercice.

Vocabulaire et élocution (1 h. 20 par semaine).

Etude du mot dans un texte. Aucun mot ne sera isolé du contexte. Synonymes et contraires seront également étudiés dans des phrases. Tous les mots de la même famille seront utilisés dans une phrase. User avec prudence de ce dernier exercice

Elocution: Reproduction de courts récits faits par le maître, résumés de textes faciles lus en classe. Descriptions de gravures ou d'objets. Conversations et discussions dirigées entre les élèves sur un sujet précis.

Orthographe et grammaire: 3 leçons d'une heure.

L'étude attentive de l'orthographe de mots usuels et de la ponctuation se fera à l'occasion des divers exercices scolaires et à l'aide de dictées (de contrôle et préparées.) La dictée de contrôle sera précédée ou suivie d'un exercice de conjugaison des verbes réguliers et de quelques verbes irréguliers. Les questions écrites posées sur le texte de la dictée seront réduites au minimum et contrôleront les connaissances grammaticales acquises. Les dictées préparées serviront à l'acquisition de notions très simples sur les diverses espèces de mots, sur les principaux compléments du verbe, sur les règles générales d'accord du participe passé. Elles serviront également à l'étude des propositions dans la phrase.

Rédaction: 1 paragraphe dans la semaine.

De petits exercices de construction de phrases de types variés conduits suivant les instructions données au C.E., de brefs comptes rendus de textes lus, serviront à la préparation de la rédaction du paragraphe. On insistera sur l'acquisition des règles courantes de la concordance des temps. Le paragraphe habituera l'élève à exprimer sa pensée en phrases ordonnées sur des sujets se rapportant à la vie familiale, scolaire et sociale de l'enfant. Ce paragraphe deviendra une rédaction courte à la fin du C.M.2.

Histoire

(2 leçons de 30 m. par semaine)

Cours moyen 1

Notions sommaires tirées des documents littéraires et figurés touchant la civilisation de l'Egypte de la Grèce et de Rome. Les conditions de travail dans le monde antique. Les peuples agriculteurs: Egyptiens, Romains. Les marins et commerçants: Phéniciens, Grecs. L'esclavage.

Les barbares en Europe — l'islam — la préhistoire en Afrique Noire. Grands empires de l'Afrique Noire. Prises de contact du littoral avec Danois, Portugais, Anglais, Français. Pénétration européenne; les explorateurs.

Cours moyen 2

Révision sur les civilisations de l'Egypte, de la Grèce et de Rome. La chute de l'Empire romain; les barbares en Europe. L'islam. La société féodale; les campagnes et les villes, les conditions de la vie sociale et économique (le servage). Formation des nationalités. La Renaissance artistique, religieuse, économique. Les grandes découvertes; politique mondiale. Prépondérance espagnole. Prépondérance française. (Louis XIV). Révolution française. Empire. Révolution économique du XIX^e siècle. Cinquante dernières années du Togo.

Géographie

(2 leçons de 30 m. par semaine)

Cours moyen 1

Révisions des termes de géographie générale étudiés au C.E.2.

Géographie locale : Etude par l'observation directe de la ville, du village (croquis et plans) les ressources naturelles et leur conservation. Etude de la carte du cercle. Cartographie et échelle. Etude de la carte du Togo. Position, limites, superficie, relief, régions voisines. Etude des grandes parties du monde à l'aide des cartes et du globe. Climat, saisons, végétation et modes de vie aux différentes latitudes.

Cours moyen 2

Le Togo, relief, population, productions, voies de communication, cours d'eau. L'Afrique française, relief, limites, climat, population, productions, voies de communication. Etudes de quelques ports, des grands fleuves et des régions naturelles (A.O.F. — A.E.F.) Etude administrative de l'Afrique française. Echanges Europe Afrique. La France et l'Union française. Vie en France : principaux traits de la géographie de la France. Ces études se font en usant constamment de la carte, du tableau et des gravures.

Calcul

(1 leçon d'une heure par jour)

Des progressions seront établies afin de répartir rationnellement ce programme au C.M.1. et au C.M. 2. Une leçon nouvelle ne sera abordée qu'après avoir contrôlé oralement et par écrit les connaissances acquises : chaque leçon débutera par un exercice pratique de calcul mental. Il conviendra d'adapter les énoncés de problèmes aux conditions locales. Nombres décimaux en liaison avec les unités théoriques et pratiques, de monnaies, de longueurs, de distances, de poids et de capacité, changement d'unité (décimales), multiplication et division par 10, 100, 1.000.

Usage pratique des quatre opérations sur les nombres décimaux. Problèmes de la vie courante, traités oralement ou par écrit avec usage du calcul mental et rapide. Exercices pratiques portant sur opérations postales, taxes; remplir une fiche, caisse d'épargne, commandes, factures.

Divisibilité par 2, 3, 5 et 9. Preuve par 9 de l'addition et de multiplication. Prix et poids à l'unité et exemples analogues de quotient. Règle de 3. Utilisation des caractères de divisibilité pour la simplification d'un quotient et d'une règle de 3. Pourcentage. Expressions diverses : 6 %, 6/100, 0,06. Application à l'intérêt simple. Fractions très simples de grandeur, demi, tiers, quart, cinquième, dixième, soixantième. Calculer une fraction d'une grandeur et problème inverse. Echelle d'une carte en liaison avec la géographie. Additionner, comparer, soustraire des fractions dans des problèmes très simples. Mesure du temps : heure, minute, année commerciale de 12 mois de 30 jours. Problèmes simples sur le mouvement uniforme. Placements à court terme. Unités de longueur. Mesure de longueur à l'aide d'instruments usuels : chaîne ou ruban d'arpenteur, mètre en bois ou en métal, règles graduées ou réglettes. Unités de surface. Calcul de la surface ou superficie d'un rectangle, d'un triangle et d'un trapèze rectangle. D'une figure simple décomposable en triangles rectangles, trapèzes rectangles. Surface latérale de volumes géométriques simples (peintures, tapisseries). Unités de volume. Calcul du volume d'un parallélépipède rectangle, d'un prisme droit. Correspondance des unités de volume, de capacité et de poids. Longueur de la circonférence. Surface d'un cercle. Surface latérale et volume d'un cylindre droit. Notions d'angle droit, de droites perpendiculaires, de droites parallèles. Usage de la règle, du double décimètre gradué en millimètres, de l'équerre. Triangles et trapèzes rectangles (en vue de leur surface). Cercle et circonférence. Usage du compas. Du rapporteur gradué de 5 en 5 degrés.

Tracé et étude sommaire du triangle régulier et de l'hexagone régulier. Notions pratiques sur le cube, le parallélépipède rectangle, les prismes droits et le cylindre de révolution.

Leçons de choses

(2 leçons d'une heure et une heure de travaux pratiques par semaine)

Le maître ne se croira pas tenu de traiter toutes les questions mentionnées ci-après. Quelques observations bien conduites valent mieux que l'examen superficiel de nombreux faits. Cet enseignement ne doit pas avoir un aspect livresque et aboutir à un simple exercice de vocabulaire.

1^o — Etat de la matière. Caractères des solides, des liquides, des gaz (à partir d'exemples et de phénomènes simples)

a) — solides, écoulement des solides en grains.

b) — liquides, surface libre, vases communicants et applications (château d'eau).

c) — gaz (on les reconnaît en leur faisant traverser un liquide). Caractères généraux de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote; leurs différences.

Passage d'un état à l'autre (ébullition, évaporation eau de pluie, eau de mer.) Corps pâteux; exemples usuels, leur intérêt (la cire).

2^o — Dilatation des solides et des liquides. Expériences. Applications : rails, thermomètre à liquide, graphique des températures.

3^o — Balance. Balance Roberval (simple pesée) application à des exercices pratiques en liaison avec l'étude du système métrique.

4^o — Combustions. Le charbon de bois, la bougie, la lampe à essence, la lampe à pétrole, les combustibles usuels, production de gaz carbonique et d'eau, rôle de l'oxygène de l'air, inflammation d'une allumette ordinaire (phosphore, soufre et bois) combustions lentes : Rouille du fer, du plomb, de l'étain, assimilation des aliments.

L'homme : Description sommaire du corps humain, étude très succincte de ses principales fonctions : digestion, circulation, respiration, excrétion. Notions d'hygiène avec exercices pratiques. Maladies communes ; vaccination.

Les animaux : Monographies très simples de quelques animaux communs. En déduire les grandes lignes de la classification animale. Principaux vertébrés et principaux invertébrés de la région, utiles et nuisibles. Notions très simples de soins à donner aux animaux domestiques.

Les végétaux : Monographies très simples de quelques plantes à fleurs communes de la région. En déduire les grandes lignes de la classification végétale. Plantes utiles et plantes nuisibles de la région. La forêt et la couverture végétale. Son importance.

Garçons : Notions pratiques de la culture du champ et du jardin, usage des engrais. Assolement. Greffe. Culture des arbres fruitiers. Essais pratiques au jardin scolaire. Le sol. Méfaits de l'érosion et protection du sol. Observation des outils d'usage courant.

Filles : Soins aux malades. Exercices simples de secourisme, l'alimentation. Préparation et conservation des aliments, notions de puériculture.

Dessin

Dessins au crayon noir ou aux crayons de couleur d'objets usuels simples, d'échantillons empruntés aux règnes animal et végétal — Dessins de mémoire. Dessins explicatifs des leçons de choses, des récits d'histoire etc. . . Devoirs illustrés : Arrangements décoratifs élémentaires. Dessins libres faits hors de la classe (crayon, pastel, aquarelle etc. . .) Modelage. Dessin géométrique. Croquis côté.

Travail manuel et travaux pratiques

Reprises des figurations géométriques planes. Décomposition des figures. Relations entre leurs éléments. Représentation et exécution en carton de solides géométriques. Développements.

Préparation à la vie courante : détacher un vêtement, réparer un livre, confectionner un carnet etc. Travaux libres à la maison ou en classe : découpage à la scie, façonnage de silhouette d'animaux, de pièces à assembler par collage ou par pointage. Menus objets (carton, bois, corde, fil de fer).

Réalisation d'appareils simples pour exercice et expériences scientifiques. Poupées et maquettes pour l'étude de l'histoire. Technologie : Notions sur les outils usuels.

Chant

(1 heure par semaine)

Chants scolaires appris par audition. A l'unisson ; chants simples à deux ou plusieurs voix, canons.

Education physique

(2 heures 30 par semaine)

Evolutions variées (cercle, épingle à cheveux, vagues etc.) Leçons d'étude et leçons complètes sur le terrain. Leçons en parcours varié. Début de l'initiation sportive (course de vitesse, de relais, saut en hauteur avec élan et sans élan.) Petits exercices contrôlés sous forme récréative, préparant aux grands jeux et sports collectifs. Grands jeux (drapeau, ballon prisonnier, barres etc.) avec construction d'équipes au cours des jeux. Pendant les leçons à l'abri (en cas de mauvais temps seulement) insister particulièrement sur les évolutions et marches avec chant, puis sur l'assouplissement rythmé et cadencé des bras, des jambes, du tronc sur place et en marchant ; effectuer des exercices abdominaux et dorsaux — Lombaires, position assise et couchée avec et sans matériel (dans ce dernier cas on pourra utiliser les élèves comme opposants). Exercices d'agilité (culbutes etc.) Prévoir en toute période des leçons de gymnastique corrective (station debout, assise, assise devant un cahier).

Activités dirigées

Il ne peut exister de programme limité d'activités dirigées. « le temps des activités dirigées sera consacré à des exercices individuels ou collectifs adaptés aux goûts des élèves.

A cette occasion l'organisation du travail par équipe est recommandée ».

Dans les écoles disposant d'une concession, le thème principal de ces activités dirigées sera :

De menus travaux de jardinage.

L'Entretien et l'embellissement de la concession.

L'Emploi des outils usuels.

Les soins à donner aux arbres.

Il sera bon pourtant d'orienter les enfants vers d'autres sujets.

Initiation au travail artisanal (tissage, modelage, etc.)

Initiation à la coopération.

Activités se rapportant à la formation de l'esthétique.

Activités se rapportant à l'étude de l'histoire, de la géographie, des sciences. (monographies, maquettes etc.)

Lecture des règlements, notices, horaires, tarifs.

Emploi des différents formulaires de la poste.

Couture C. E.

Etude des points et des principales coutures (ourlet, couture rabattue, anglaise, surjet)

Broderie : Points de tige, de chaînette, de croix.

Hygiène C. M. 1

1^o — Hygiène de la maison

1^o — une habitation saine.

2^o — le ménage quotidien.

- 3^o — le ménage hebdomadaire (visite des armoires, buffets, cantines — Nettoyage des murs et des plafonds)
- 4^o — l'hygiène dans la cuisine (canaris, ustensiles, ordures, garde-manger)
- 5^o — l'entretien des meubles — Comment on fait de l'encaustique
- 6^o — les désinfectants utilisés pour l'hygiène de la maison — les insecticides.

2^o — Hygiène corporelle

- 7^o — Rôle de la peau — nécessité de la toilette quotidienne
- 8^o — Soins de la chevelure et des dents.
- 9^o — 10^o — Les parasites du corps de l'homme.
- 11^o — Les maladies contagieuses (différents agents de transmission — précautions à prendre).
- 12^o — Les maladies transmises par l'eau — moyens de protection (désinfectants et différentes sortes de filtres).
- 13^o — Les maladies transmises par des insectes — moyens de protection.
- 14^o — La fièvre — le thermomètre médical.
- 15^o — Comment on soigne une plaie — une brûlure — une piqûre — une morsure de serpent.
- 16^o — Que faire en cas d'hémorragie d'une veine, d'une artère — en cas d'entorse, de fracture.
- 17^o — Les vaccins et les sérums.
- 18^o — Les plantes médicinales connues dans la région — infusion et décoction.

Puériculture

- 1^o — Hygiène de la future maman.
 - 2^o — La chambre du bébé et son lit.
 - 3^o — La literie — son entretien.
 - 4^o — La layette (composition et entretien).
 - 5^o — Premiers soins à la naissance.
 - 6^o — L'allaitement maternel — ses avantages — manière de donner le sein.
 - 7^o — Durée des tétées — quantité de lait nécessaire aux différents âges — les pesées.
 - 8^o — L'allaitement artificiel — emploi du lait de vache et autre laits.
 - 9^o — Le biberon et la tétine — leur entretien — manière de donner le biberon.
 - 10^o — L'allaitement mixte — les 2 procédés.
- En tout* : 28 leçons + les révisions :
(une semaine 1 h. d'hygiène — une semaine 1 h. de puériculture.)

Couture — broderie — tricot

- a) — *Couture* : exercices sur pièces, étude de l'ourlet, de la couture rabattue, de la couture anglaise, du surjet, du point de reprise.
- b) — *Broderie* : étude de quelques points : point de tige, de chaînette, de chausson, de nœud. Le point de croix (l'alphabet.)
- c) — *Tricot* : étude du point mousse et du point de jersey — savoir augmenter, diminuer et arrêter des mailles.
- d) — *Ouvrages de couture* : confection d'une pochette ornée de broderie.

Ouvrages de tricot : confection d'un petit bonnet à fond carré.

C.M. 2.

Hygiène

(Suite du programme commencé au C.M. 1)

3^o — Hygiène des vêtements

- 1^o — L'entretien du linge — avantages.
- 2^o — Les différentes opérations de la lessive.
- 3^o — Lavage des lainages — Comment on nettoie un costume de drap.
- 4^o — Comment on enlève certaines taches (rouille, graisse, fruit, bougie, sang.)
- 5^o — Le repassage — entretien des fers.

4^o — Hygiène de l'alimentation

- 1^o — But de l'alimentation — elle diffère avec l'âge.
- 2^o — Révision sur les phénomènes de digestion.
- 3^o — Ce qu'est une bonne alimentation.
- 4^o — Soins à apporter à la préparation des repas — un menu-type bien composé.
- 5^o — Les viandes (choix — viandes parasitées — différents modes de cuisson).
- 6^o — Les poissons (choix — différents modes de cuisson).
- 7^o — Les légumes (différents modes de préparation et les crudités (leur valeur dans l'alimentation) précautions à prendre pour le lavage.
- 8^o — Les condiments — les sauces.
- 9^o — Comment on soigne une indigestion — la diarrhée et la constipation.
- 10^o — L'alcoolisme et ses méfaits.

Puériculture

(Suite du programme commencé au C.M. 1)

- 1^o — La toilette du bébé — comment on lui donne son bain.
- 2^o — Le sevrage.
- 3^o — Les premières bouillies et les purées.
- 4^o — L'alimentation de la 2^e année (petits repas légers — leur composition — les aliments les plus nourrissants)
- 5^o — La dentition du bébé — troubles qu'elle occasionne la poussée des premières dents.
- 6^o — Les maladies du bébé :
Les troubles digestifs — comment on soigne diarrhée et constipation chez le nourrisson.
- 7^o — Les maladies des voies respiratoires.
- 8^o — Les maladies infantiles contagieuses — précautions à prendre pour les éviter.
- 9^o — La vaccination antivaricelleuse, antidiphthérique et le B.C.G.
- 10^o — Les premiers pas — les premières promenades (précautions à prendre).

En tout : 25 leçons + les révisions.

Couture — broderie — tricot — ouvrages

- a) — Etude des boutonnières et des brides.
Les différentes sortes de reprises (sur fente, sur trou, sur accroc).
Etude de l'ourlet sur du biais, sur bord rond. Pose d'un biais (à cheval et retourné à plat).

Les petits plis, lingerie, les fronces (monter un poignet sur des fronces).

Etude des jours simples et jours échelle.

b) — *Broderie* : Les festons (simples et bourrés) le plumetis — le point du diable — le point poste.

Ouvrages de couture : Confection d'une serviette de bébé ou d'un bavoir — de petits mouchoirs ourlés avec un jour.

c) — *Tricot* : Etude de quelques points fantaisie, point de riz, de damiers, de côtes.

Ouvrages : Un objet de layette simple, utilisant les points appris.

ART. 3. — Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 1^{er} octobre 1950 et qui abroge toutes dispositions contraires antérieures, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 30 novembre 1950.

Y. Digo.

Logements de fonctions

DECISION N° 910/D/F du 24 novembre 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu l'arrêté 57/F. du 16 janvier 1948, modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 440/F. du 3 juin 1946, fixant les tarifs et les conditions d'attribution de l'indemnité de zone, approuvé par lettre n° 12.845 du 22 mars 1948 du Ministère de la France d'Outre-mer;

Vu l'arrêté 50/F. du 29 janvier 1948 nommant la commission de classification;

Vu la décision n° 299/F. du 12 mai 1948 portant classification de logement de fonction;

Vu le procès-verbal du 9 novembre 1950 de la commission de classification de logement de la subdivision de Tsévié;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER. — Les logements de fonction ci-après sont classés dans les catégories suivantes :

Logement n° 32 Médecin Africain . . 1^{re} catégorie
Logement n° 33 Commis d'Administration. 3^e catég.

ART. 2. — La présente décision sera révisée sur proposition du chef de la Subdivision au fur et à mesure des constructions ou des améliorations à apporter à l'état actuel des bâtiments.

ART. 3. — La présente décision qui aura effet pour compter du 1^{er} novembre 1950, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Lomé, le 24 novembre 1950.

Y. Digo.

Demainee

ARRETE N° 959-50/Dom du 29 novembre 1950.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE AU TOGO P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives;

Vu le décret n° 46-2378 du 25 octobre 1946 portant création d'une Assemblée Représentative au Togo;

Vu la délibération n° 89/ART. du 16 novembre 1950 de l'Assemblée Représentative du Togo qui autorise le Chef du Territoire à ester en justice;

Le conseil privé entendu;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est rendue exécutoire au Togo la délibération n° 89/ART du 16 novembre 1950 par laquelle l'Assemblée Représentative du Togo autorise le chef du Territoire à soutenir devant le Tribunal de 1^{re} Instance de Lomé et, s'il y a lieu, devant la juridiction supérieure, une action en défense, contre les nommés : Noudanou Ayigan Konou, Gavo Améwou Kponou, Kwassi Zankou Konou, Messa Sossou Konou, Sémékonawo Konou, Koumodji Ayigan Konou, Messanvi Sossou Konou, Atisso Alovovo Konou, André Adodo, Gérard Ade, Frédéric Gadégbékou, Togbui Bedjen Konou, Médjiké Ahli Konou, domiciliés à Lomé, Amputivé et Bè, qui ont assigné le Territoire du Togo en payement de la somme de : 2.640.980 frcs. au titre de l'indemnité de dépossession du terrain du Lycée de Lomé.

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 29 novembre 1950.

Y. Digo.

DELIBERATION N° 89/ART autorisant le chef du Territoire à ester en justice dans l'instance à soutenir contre les consorts Konou et autres.

L'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE DU TOGO,

Délibérant conformément aux dispositions de l'article 34 du 25 octobre 1946 portant création d'une Assemblée Représentative au Togo;

Vu l'article 34 paragraphe 5 du même décret qui prévoit que l'Assemblée Représentative doit obligatoirement délibérer sur les actions à intenter ou à soutenir au nom du Territoire;

Vu la délibération n° 53-49/Dom. du 13 mai 1949 de l'Assemblée Représentative du Togo, autorisant l'occupation par le Territoire d'un terrain de 22 has. 46 ares 77 cas., sis à Lomé-Tokoin destiné à la construction du nouveau Lycée de Lomé;

Vu l'arrêté n° 540-49/Dom. du 11 juillet 1949 qui a rendu exécutoire au Togo la délibération ci-dessus;

Vu les copies de treize exploits délivrées le 13 juillet 1950 par Me. Cosme Deckou, Huisier près le Tribunal de 1^{re} Instance de Lomé, aux termes desquelles les nommés : Noudanou Ayigan Konou, Gavo Améwou Konou, Kwassi Zankou Konou, Messan Sossou Konou, Sémékonawo Konou, Koumodji Ayigan Konou, Messanvi Sossou Konou, Atisso